« La reconnaissance de la rafle du Vieux-Port comme crime contre l'humanité est un aboutissement », confie Me Pascal Luongo au *Figaro*

Par **Mathilde Ceilles**, Le Figaro Marseille
Publié le 30/09/2026 à 11h00



Pascal Luongo est l'avocat à l'origine du dépôt de plainte pour crime contre l'humanité. *Damien Boeuf*

ENTRETIEN - Le Parquet national antiterroriste se rend ce mercredi à Marseille pour annoncer la reconnaissance de cette rafle, menée par les nazis avec le concours de l'État français en janvier 1943, comme un crime contre l'humanité. Une victoire pour Me Luongo, descendant de victime, qui en avait fait le combat de sa vie.

C'est un moment qui marquera l'Histoire, et le point d'orgue d'un combat judiciaire entamé il y a des années pour Pascal Luongo. Il y a près de 83 ans, le grand-père de ce pénaliste marseillais avait été arrêté, comme 20 000 autres personnes lors de la rafle du Vieux-Port, en janvier 1943. Au nom de quatre victimes directes et quatre descendants de victimes, l'avocat avait déposé une plainte contre X en janvier 2019 afin d'obtenir la reconnaissance de cet épisode encore méconnu de la Seconde Guerre mondiale comme un crime contre l'humanité. C'est désormais chose faite.

Ce mercredi, le parquet national antiterroriste (Pnat), en charge de l'enquête, s'est spécialement déplacé à Marseille pour l'annoncer. L'enquête est toutefois classée en l'absence d'auteurs encore vivants. Un moment charnière pour Me Luongo, qui s'est longuement confié au *Figaro*.

LE FIGARO. - En quoi ce déplacement du parquet national antiterroriste à Marseille est-il pour vous un moment clé ?

Pascal LUONGO. - J'ai déposé une plainte auprès du pôle crime contre l'humanité du parquet national antiterroriste en janvier 2019. En mai 2019, j'ai été reçue par la chef du pôle, qui m'a dit que les faits étaient caractérisés et que la rafle du Vieux-Port pouvait être un crime contre l'humanité. L'office de lutte contre les crimes de l'humanité a été saisi et une enquête préliminaire a été ouverte. Les enquêteurs sont venus ici, à Marseille, interroger les victimes survivantes.

Ils ont aussi travaillé à rechercher, car c'est le but d'une enquête préliminaire, s'il restait des auteurs complices survivants. Et ils n'en ont pas trouvé. C'est ce qu'est venu dire le parquet national antiterroriste ce mercredi. Il va y avoir un classement sans suite pour défaut d'auteurs, parce qu'ils sont morts, mais pas pour défaut de crime. Ils vont pouvoir dire qu'il y a eu crime contre l'humanité à Marseille en 1943 pour la rafle du Vieux-Port. En d'autres termes, la rafle du Vieux-Port est désormais un crime contre l'humanité aux yeux de la justice.

Que ressentez-vous à l'heure de ce dénouement ?

C'est une juste reconnaissance et un aboutissement. Cela vient combler un impensé et venir dire ce qui avait été tu. Pour moi, c'est avoir révélé la réalité d'une page majeure de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. La rafle de Marseille de 1943, on ne la connaissait même pas, à Marseille comme dans le pays. Une fois qu'on connaît l'histoire, on se demande comment on a pu tous rater ça. Ça paraît incroyable. On ne peut plus aller sur le Vieux-Port sans comprendre que les immeubles construits après-guerre sur le quai sont la trace des gens qui sont passés par là et qui ont été raflés, puis déportés.

En effet, en 1943, Hitler lui-même a donné l'ordre de cette rafle, mise en place par Himmler, René Bousquet, le secrétaire général de la police de Vichy, avec l'accord de Philippe Pétain. Ils ont planifié ce qui va être l'une des plus grandes rafles opérées sur le territoire français pendant la Seconde Guerre mondiale, puisque 20 000 personnes vont être raflées, 2 000 déportées et 12 000 policiers et gendarmes vont être dépêchés à Marseille. Le plan était non seulement de rafler, mais aussi de détruire environ 1 500 immeubles qui constituent le berceau de Marseille.

Cette rafle avait pour but de viser les *« indésirables »* : ils sont dénommés ainsi dans les documents officiels. Derrière, c'était du racisme social. On est allé chercher des gens dont on ne voulait plus dans la nouvelle société que les nazis étaient en train de créer. Pour les nazis, Marseille, ville cosmopolite, est en effet l'antithèse de la nouvelle société qu'ils avaient en tête et que Vichy avait pris soin d'accompagner.

Le classement sans suite induit une absence de procès pénal…

Mais cette reconnaissance de la réalité de crime contre l'humanité renverse le récit. Les victimes de janvier 1943 sont des victimes de crime contre l'humanité. C'est la reconnaissance que ce qu'elles ont vécu est à la hauteur des crimes les plus graves qu'ait connus notre humanité. Ça veut dire aussi que nous sommes tous touchés. C'est un crime contre la dignité humaine. Maintenant, le récit national doit intégrer la page de Marseille 1943. On se souvient de la rafle du Vel d'Hiv. Il faut qu'on se souvienne de la même façon de Marseille 1943. Et pour s'en souvenir, il faut d'abord qu'on sache que cela existe. C'est ça, la reconnaissance d'un crime contre l'humanité : la justice dit que ce crime a été à cette hauteur-là.

Attendez-vous désormais un geste de l'État, comme a pu le faire Jacques Chirac pour le Vel d'Hiv en 1995 ?

Il fallait attendre que la justice se prononce avant que l'on réclame quoi que ce soit à l'État. La justice vient de se prononcer sur la réalité des crimes contre l'humanité commis à Marseille lors de la rafle de 1943. Il en revient désormais au chef de l'État. La gravité de la participation de l'État français dans cet épisode de l'Histoire doit faire l'objet d'une parole et d'une reconnaissance aujourd'hui de la France envers les victimes, pour dire que l'État français en est responsable. La rafle du Vieux-Port, c'est une responsabilité de l'État, avec le régime nazi. C'est ce que dit la justice.

Évidemment, les victimes, collectivement, et les Marseillais, collectivement, attendent une parole forte d'un président de la République qui viendrait à la suite de la justice de notre pays. C'est le fruit de notre Histoire. Il n'est plus temps de fermer les yeux. Il est temps d'affronter notre passé avec lucidité. Et la lucidité veut qu'aujourd'hui, on affirme la responsabilité de ceux qui, côté français, ont participé à ce crime. Nous n'avons pas besoin d'excuses. À défaut d'avoir un procès, le fait de dire à qui est la faute, ça compte. Si c'est la faute de l'État et que c'est affirmé par son représentant, le chef de l'État, alors la justice est faite.